

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 4 Avril 2023**

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,  
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

28/03/2023

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL  
Gérald BONNARD donne pouvoir à Annie LLOPIS  
Stéphane RAJON donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO  
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

---

**20230404 – 12 BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2022**

**Rapporteur : Madame Fabienne Soler**

Madame Soler rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et le tableau de synthèse suivant :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	607 276,15		461 928,44		1 069 204,59
Fonctionnement	401 812,34	267 874,89	272 502,84		406 440,29
<b>TOTAL I</b>	<b>1 009 088,49</b>	<b>267 874,89</b>	<b>734 431,28</b>		<b>1 475 644,88</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 009 088,49</b>	<b>267 874,89</b>	<b>734 431,28</b>		<b>1 475 644,88</b>

### Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022
- **DE DIRE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Annie LLOPIS

Le Maire,  
Olivier TISSERAND